

4.2 Objectifs du projet

Permettre à 2 entreprises ostréicoles d'exercer dans cette zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée des travaux: 12 mois

Phase 1: Construction du bâtiment ostréicole

Phase 2: Raccordement aux différents réseaux (eau, électricité, chenal)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation classique d'une cabane ostréicole sans numéro sanitaire.

La production d'huîtres sera vendue uniquement à des professionnels type courtiers ou autres ostréiculteurs.

La vente directe aux particuliers n'est pas envisagée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de la cabane projetée	270 m ²
Hauteur maximum	5,20 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3 CHEMIN DU JARDIN BOUTILLON
17590 ARS EN RE; ARS EN RE

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 28' 43 "O Lat. 46 ° 12' 13 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, voit PJ6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ars en Ré
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de l'île de ré
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En limite intérieure, voir PJ5
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En périmètre de site classé, passage en commission des sites et dossier réglementaire disponible en PJ7

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prise d'eau de mer dans le chenal voisin pour nettoyer les huîtres
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation se réduisant à la surface de la cabane, c'est à dire environ 270 m2
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Existence d'un PPRN avec risque de submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En lien avec le prélèvement d'eau de mer
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eau de mer après lavage des huîtres
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement au réseau d'assainissement public (réseau déjà présent à proximité, au niveau de la piste cyclable devant la future cabane)
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coquilles d'huîtres

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec les services de la DREAL (Céline TRIOLET) et l'architecte des bâtiments de France (Stéphane GARDRE) afin de respecter au mieux son insertion dans son environnement.

Ces derniers ont donné un avis favorable au dépôt de ce permis d'aménager / de construire.

Ce projet n'aura que peu d'impact sur son environnement avec une emprise au sol réduite de 270m².

L'absence de vente directe signifie qu'il n'y aura pas d'affluence liée à cette nouvelle activité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

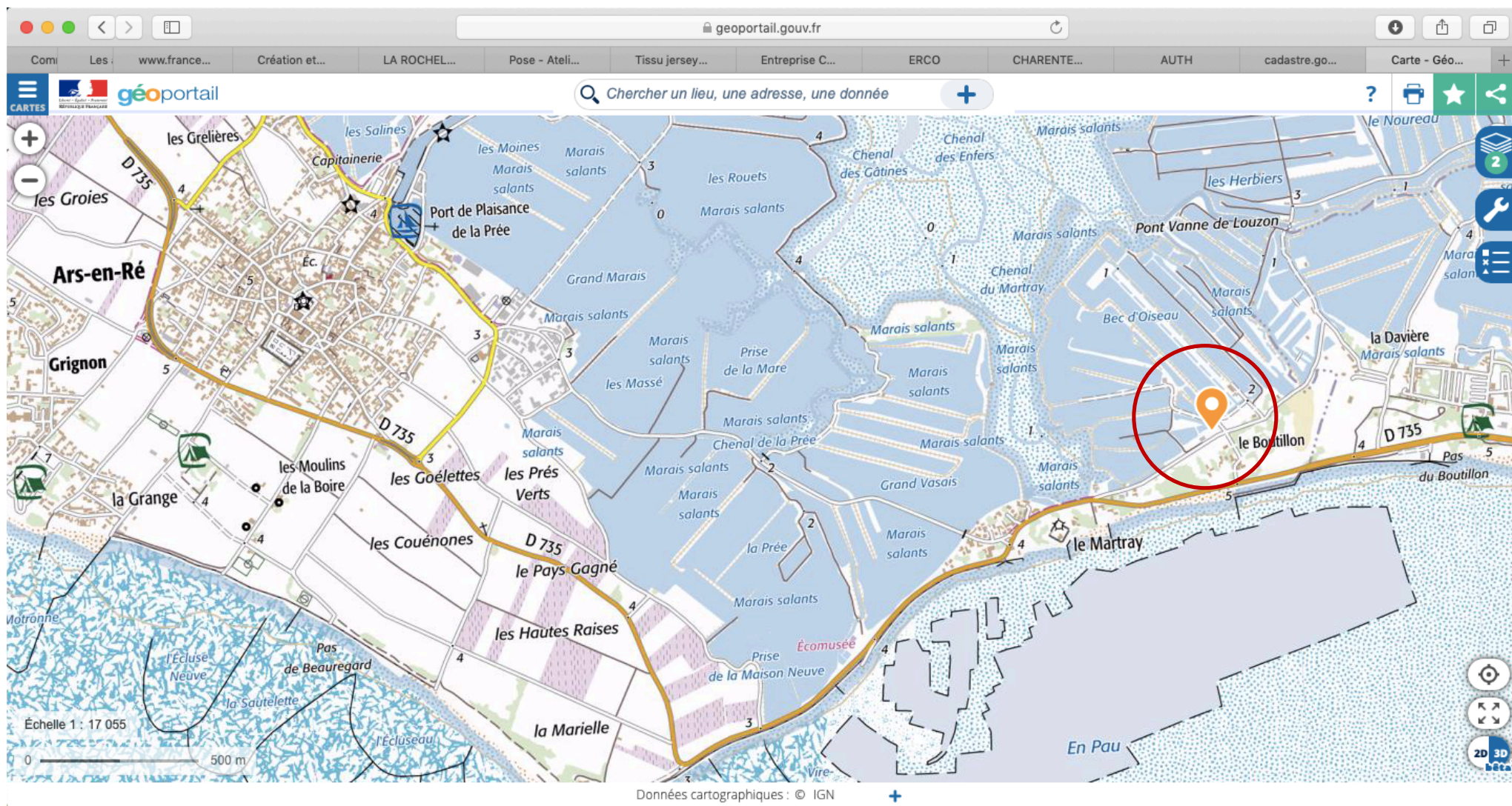


Fait à

le,

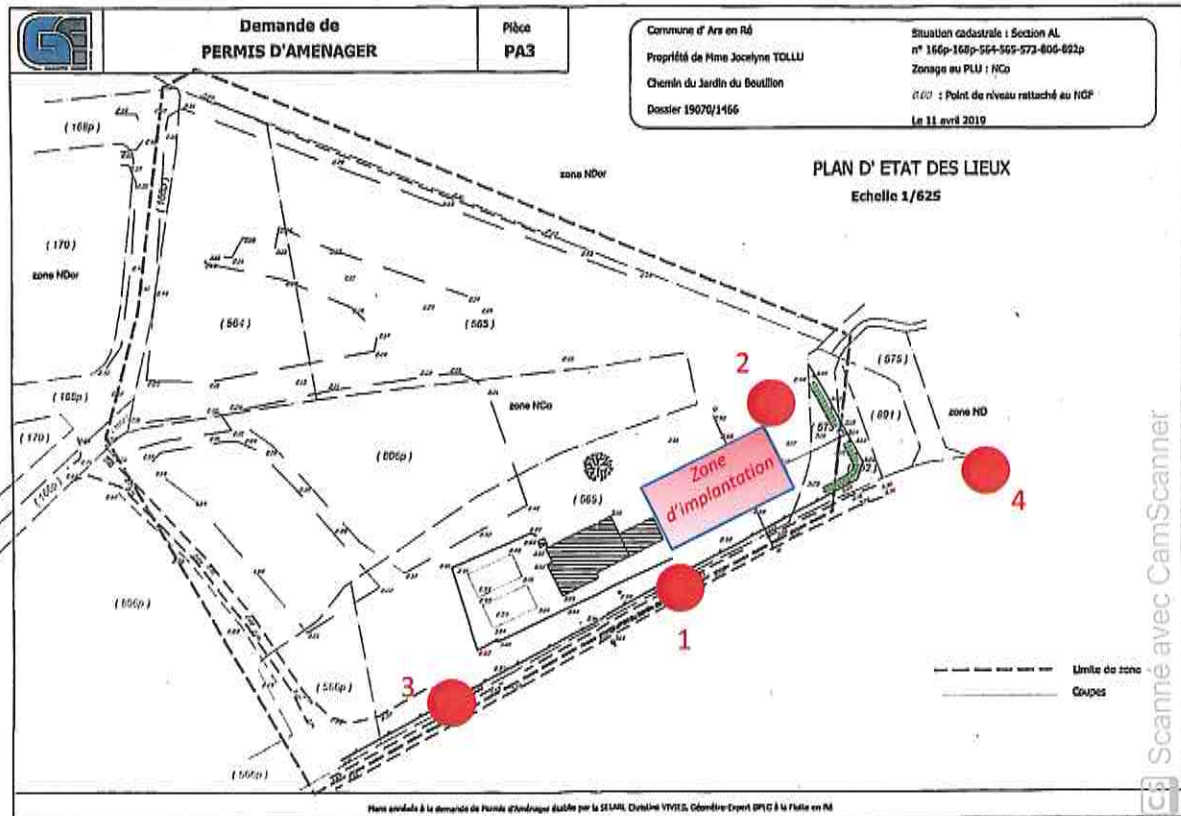
Signature

Télédéclaré le 23/02/2021



PC1 – Plan de situation

Plan de la parcelle cadastrale et des prises de vue



Les 4 pastilles rouges correspondent aux lieux de prise de vue des différentes photographies.

Plan des abords du projet

Différentes vues aériennes issues de Google Earth.



Vue aeriennne détaillée des abords.

Cabane
ostréicole reliée
à un chenal et à
un réseau de
marais
ostréicoles

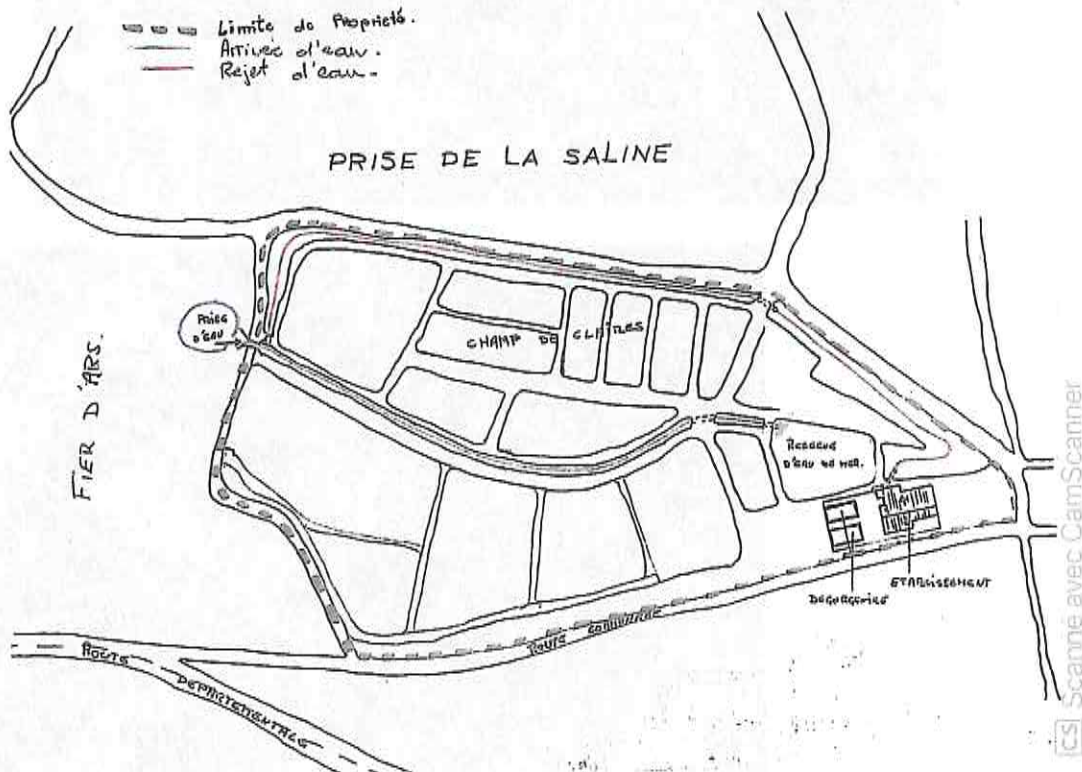


Bambous

Haies de crupessus

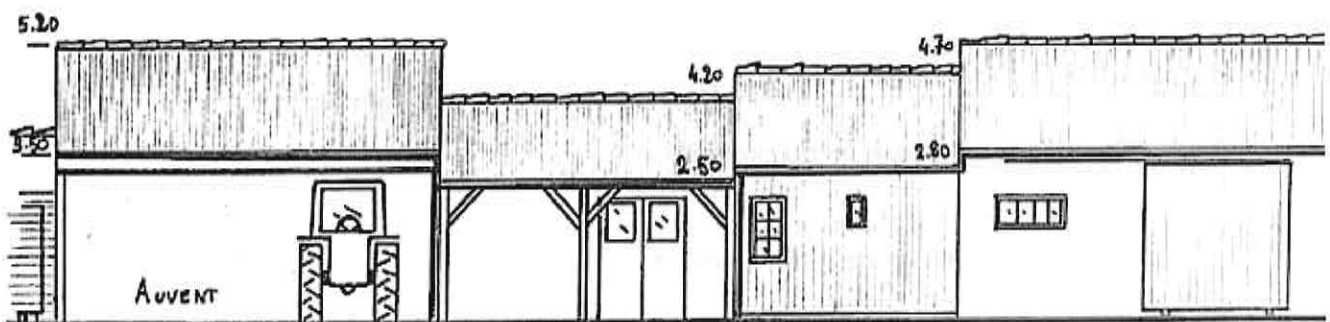
Photo extraite de Google Earth

Explication concernant l'organisation de la cabane voisine :



DOSSIER REGLEMENTAIRE

- Demande d'aménagement et de construction en site classé
- Etude d'incidence Natura 2000



Construction d'une cabane ostréicole

Chemin du Jardin du Boutillon – Le Martray – Ars en Ré

Entreprise ostréicole M. Fabien TOLLU

PLAN DU DOSSIER

1 – IDENTITE DU DEMANDEUR

Page 4

2 – EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Page 4

2 – 1 Localisation géographique générale

2 – 1 – 1 Vue aérienne

2 – 1 – 2 Plan cadastral

2 – 2 Location par rapport au site Natura 2000

2 – 3 Localisation en site classé

2 – 4 Les autres zonages de la zone du projet

3 – NATURE ET OBJET DES TRAVAUX

Page 10

3 – 1 Description et contexte du projet

3 – 1 – 1 Etat initial

3 – 1 – 2 Modifications demandées

3 – 2 Description des travaux

3 – 2 – 1 Gestion des abords

3 – 2 – 2 Gestion des déchets et rejets

3 – 2 – 3 Apport de matériaux extérieurs

3 – 2 – 4 Bruits

4 – DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE REDUCTIONS D'IMPACT

Page 20

4 – 1 ETAT INITIAL DU SITE ET SON ENVIRONNEMENT AVANT TRAVAUX

4 – 2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4 – 2 – 1 Incidence sur l'alimentation en eau

4 – 2 – 2 Incidence du rejet des eaux

4 – 2 – 3 Incidence de la réalisation des travaux

4 – 2 – 4 Incidence avec les milieux aquatiques

- 4 – 2 – 5 Incidence sur la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable
- 4 – 2 – 6 Incidences du projet sur le paysage
- 4 – 2 – 7 Autres incidences éventuelles

4 – 3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

- 4 – 3 – 1 Description Natura 2000
- 4 – 3 – 2 Etat d'avancement de l'élaboration du DOCOB
- 4 – 3 – 3 Les habitats naturels de la zone du projet
- 4 – 3 – 4 Les espèces floristiques et faunistiques
- 4 – 3 – 5 Les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- 4 – 3 – 6 Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences identifiées

4 -4 CONCLUSION

1 – IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom : Fabien TOLLU
Né le 19 Août 1963 à Boulogne-Billancourt (92).

N°SIRET : 408 742 088 000 11

Adresse : 13 rue de la baie
17590 Ars en Ré

Téléphone : 06 83 01 42 12

Mail : fabien.tollu@orange.fr

Propriétaire du terrain : OUI

Mr TOLLU a créé son entreprise ostréicole individuelle en avril 1996. Son activité principale réside dans la production d'huîtres, élevées en mer, sur parc.

L'entreprise est composée :

- D'un gérant (Fabien TOLLU) et d'une salariée (sa femme, Jocelyne TOLLU)
- 3 ha de parcs à huîtres
- 5,5 ha de marais ainsi qu'une prise d'eau
- Un bâtiment ostréicole équipé pour l'élevage et l'expédition

La production est de 20 à 30 tonnes d'huîtres par an.

2 – EMPLACEMENT DES TRAVAUX

2 – 1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE GENERALE

Commune : Ars en Ré
Adresse : Chemin du Jardin du Boutillon
Le Martray

Surface concernée par les travaux : 270 m²

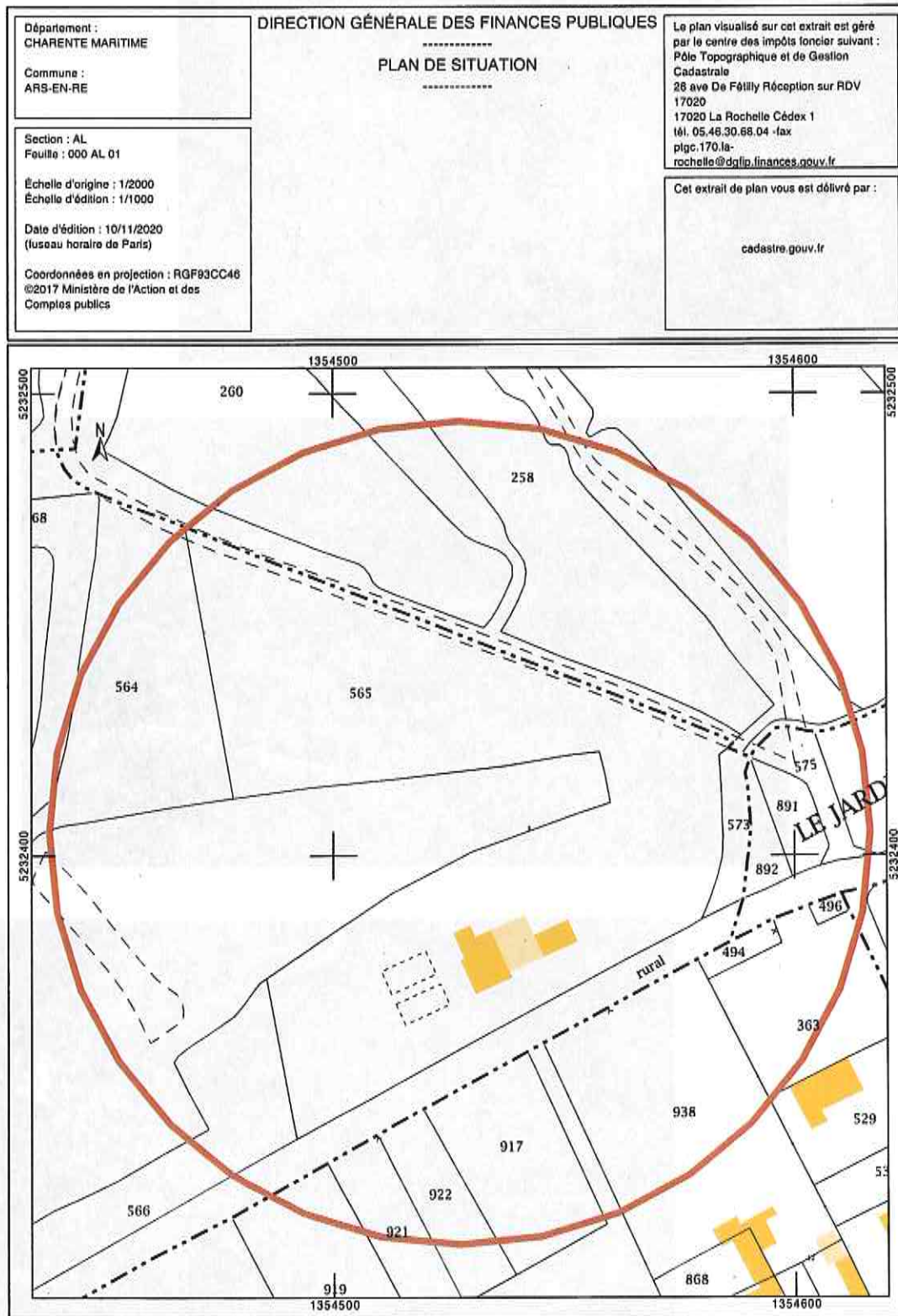


2-1-1 VUE AERIENNE



2-1-2 PLAN CADASTRAL

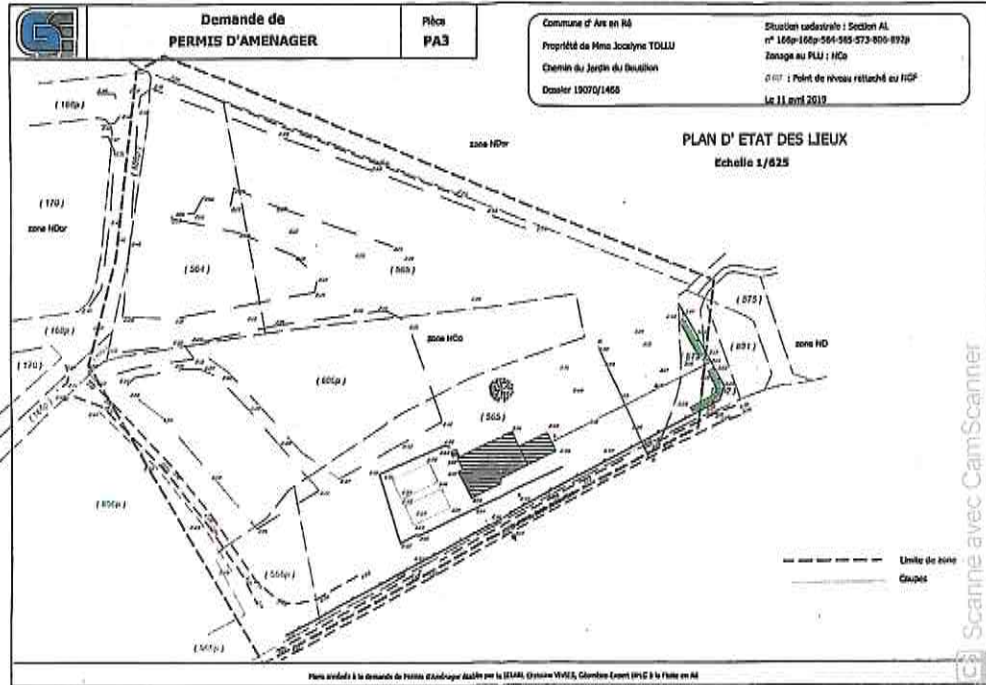
La parcelle concernée par le projet est la N° 000 AL 565



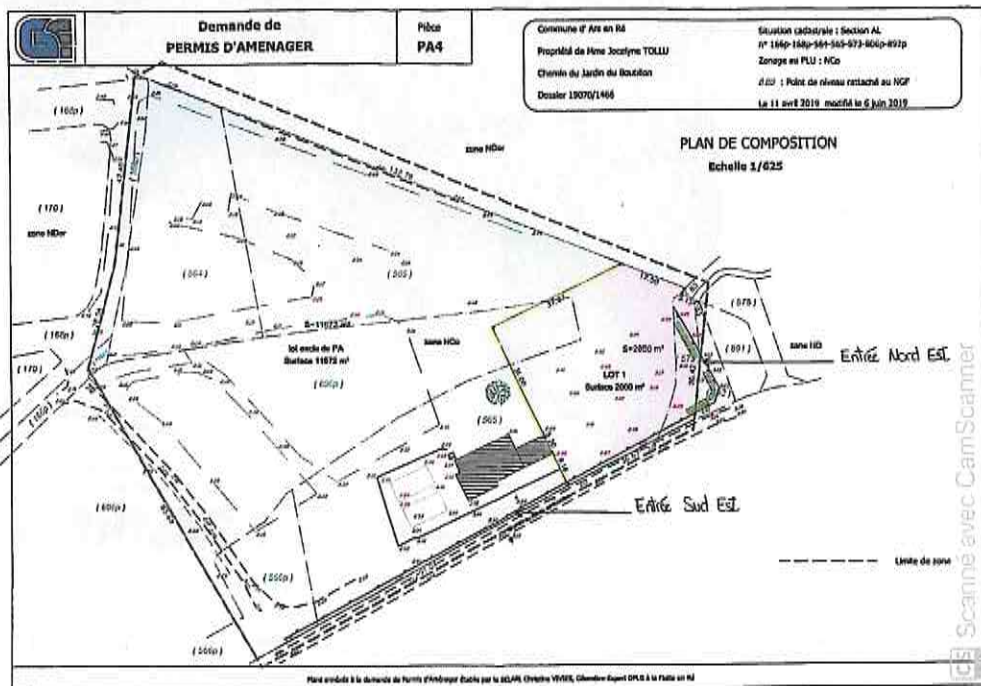


Le projet de construction s'inscrit dans le cadre d'une demande préalable de division parcellaire. **Ce permis d'aménager permettrait de créer une nouvelle parcelle**, identifiée en rose et nommée LOT 1 dans les schémas ci-dessous :

AVANT



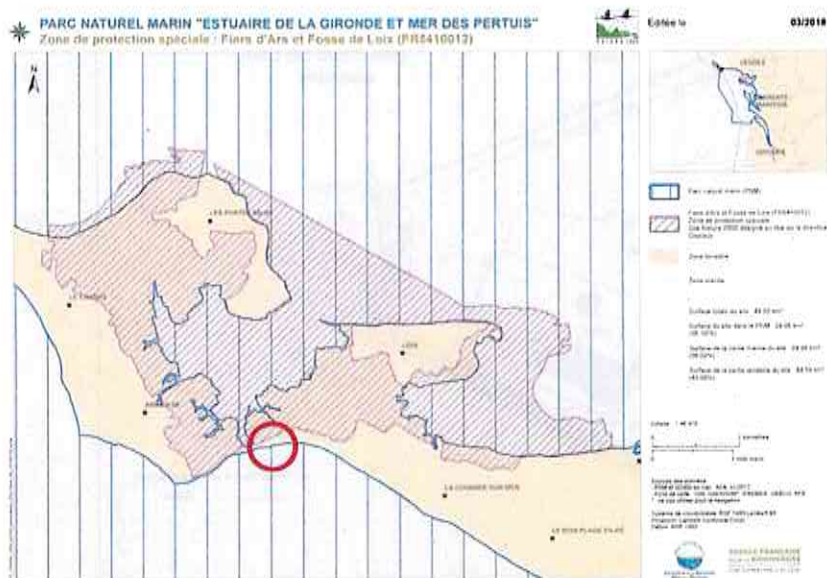
APRES



2 – 2 LOCALISATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Les travaux sont situés dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000. La zone concernée est la ZPS FR5410012, Fier d'Ars et Fosse de Loix.

N° Régional	Code Européen	Dept	Nom du site	Emprise du site
ZPS	ZPS FR5410012	17	Fier d'Ars et Fosse de Loix	Terrestre et marin



Carte 7 : périmètre du site fier d'Ars et Fosse de Loix - ZPS FR5410012

Annexe Natura 2000 au plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - Version validée par le conseil de gestion le 13 avril 2024

La zone Natura 2000
FR5410012 correspond
à la zone de couleur
verte



Le site des travaux est en limite intérieure de site classé, une autorisation au titre des sites avec évaluation d'incidence Natura 2000 est nécessaire.

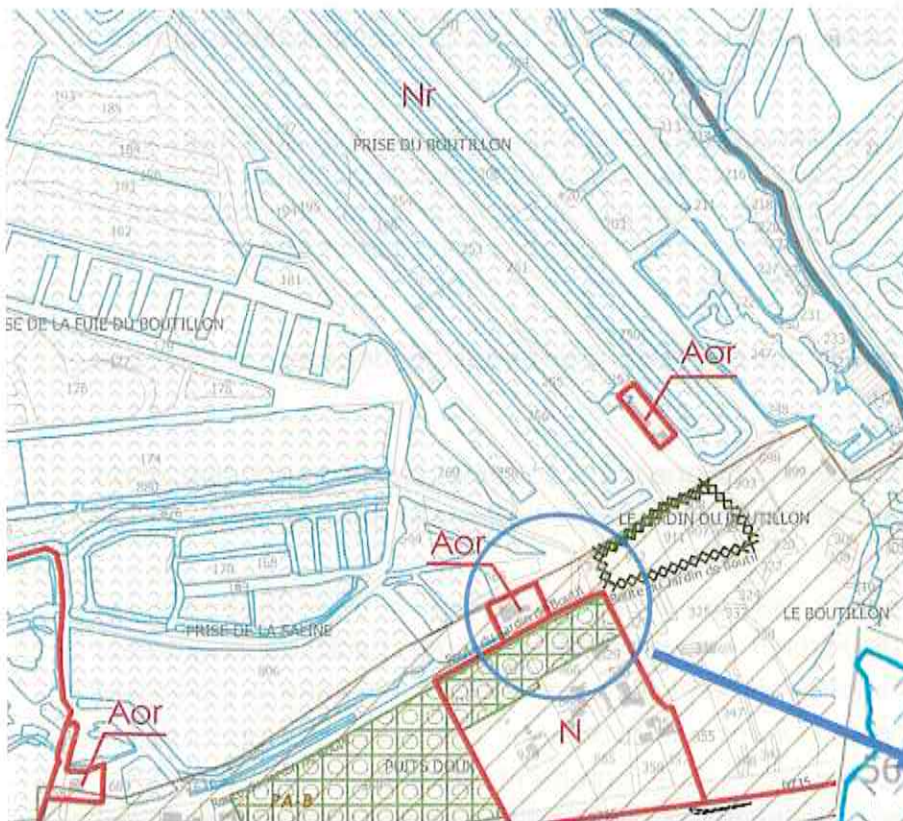
2 – 3 LOCALISATION EN SITE CLASSE

Le projet se trouvant sur le périmètre d'un site classé, ce dossier fera l'objet d'une demande d'autorisation spéciale, ainsi que d'une décision ministérielle après passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

2 – 4 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

ETUDE DU PLUI DE L'ILE DE RE

La parcelle actuelle (N° 000 AL 565) se répartie en deux zones distinctes : Aor et Nr.



SECTEUR Aor

Le secteur Aor est destiné à l'accueil des constructions ou des installations nécessaires aux activités aquacoles et conchylicoles, en espaces remarquables

SECTEUR Nr

Le secteur Nr correspond aux parties naturelles du territoire, en espaces remarquables.

Il est précisé dans le PLUi que sont autorisés dans cette zone « *Les aménagements légers visés à l'article L121-24 du Code de l'Urbanisme.* »

Le décret R121-5 liste ces aménagements légers. En font partie, « ... dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques ; ... »



3 – NATURE ET OBJET DES TRAVAUX

3 – 1 DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

En février 2019, un premier projet de cabane a été déposé par Mr TOLLU (permis d'aménager + permis de construire).

Celui-ci a été refusé début 2020. La raison principale de ce refus est l'absence de concertation en amont entre Mr TOLLU et les services de l'Etat.

Mr TOLLU a alors revu sa copie et travaillé en collaboration avec Mme TRIOLET de la DREAL et Monsieur GARDRE, Architecte des Bâtiment de France. Ces derniers se sont déplacés sur le terrain et après plusieurs échanges, un projet satisfaisant l'ensemble des participants a été retenu.

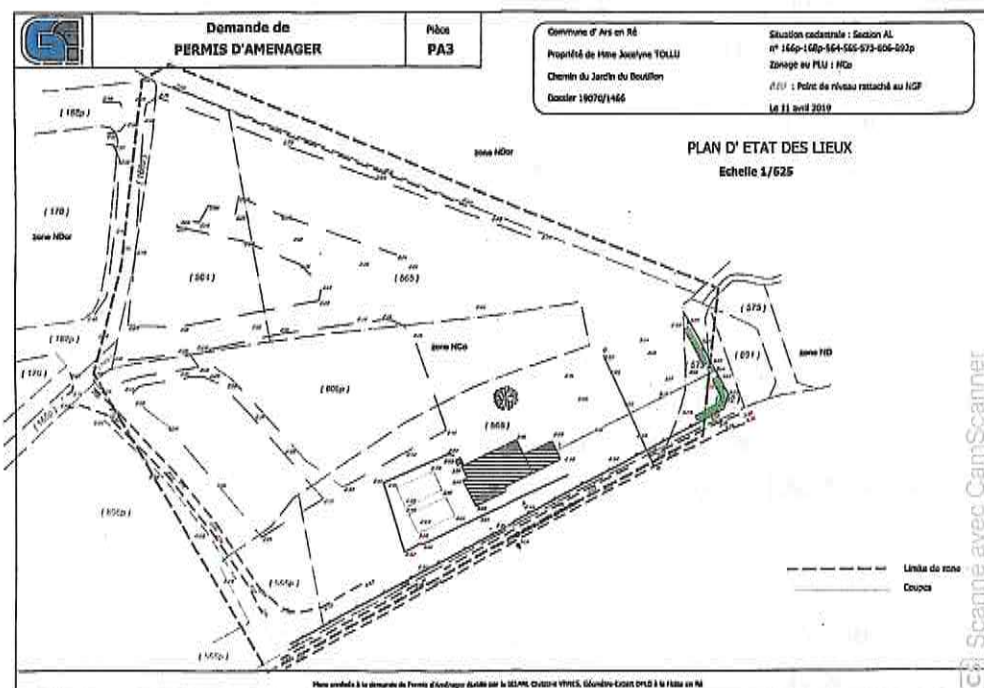
Comme rappelé par Mme TRIOLET dans le compte rendu de sa visite du 3 mars 2020, « Les deux permis déposés ont reçu une décision ministérielle défavorable au titre du site classé au regard de trois éléments : manque de clarté des dossiers concernant la destination de la nouvelle cabane, insertion paysagère non satisfaisante et absence de précision sur le traitement des abords ».

L'ensemble de ces trois points ont été retravaillé avant de déposer ce nouveau dossier :

- La destination de la nouvelle cabane a été éclaircie auprès de la DREAL et de l'ABF. Ces derniers ont saisi le projet, comme l'atteste le compte rendu rédigé par Mme TRIOLET :
 - « M. et Mme Tollu exercent actuellement une activité de production d'huîtres à destination exclusive des grossistes (arrêt de l'agrément sanitaire) dans leurs marais et dans leur cabane historique. Ils partagent depuis l'an passé leur cabane avec Mme Campo et M. Capoulun, qui ont créé leur entreprise en 2019 (agrément sanitaire obtenu en mai 2019) et qui produisent des huîtres. Ils pratiquent également la vente directe et la dégustation en complément de leur activité.
 - M. et Mme Tollu souhaitent construire une nouvelle cabane sur leur terrain pour poursuivre leur activité dans de bonnes conditions et céder leur cabane actuelle et une partie des marais à Mme Campo et M. Capoulun »
- L'insertion paysagère a été revue afin de correspondre aux exigences réglementaires et aux échanges que Mr TOLLU a eu avec Monsieur l'ABF.
- Le traitement des abords, peu touchés par le projet, sont désormais détaillés dans ce document

3-1-1 ETAT INITIAL

Les marais appartenant à Mr TOLLU s'étendent sur plusieurs parcelles. Une cabane ostréicole ainsi que deux dégorgeoirs sont présents sur la parcelle AL 565.



Comme expliqué précédemment, Mr TOLLU souhaite céder sa cabane actuelle à une société ostréicole, la SCEA O2C.

Cette dernière est gérée par Lauriane CAMPO et Florent CAPOULUN et s'organise autour :

- De l'élevage d'huîtres en mer (acquisition annuelle de naissain depuis 2018, les premières huîtres vendables seront disponibles en 2021). Les deux gérants possèdent des parcs sur la zone du Martray
- Affinage en claire
- Vente directe et dégustation (nom commercial : Cabane du Boutillon)

Mr TOLLU et la société SCEA O2C cohabite pour l'instant dans la même cabane mais cela deviendra compliqué lorsque la production de la SCEA arrivera à maturité (vers 2021 – 2022).

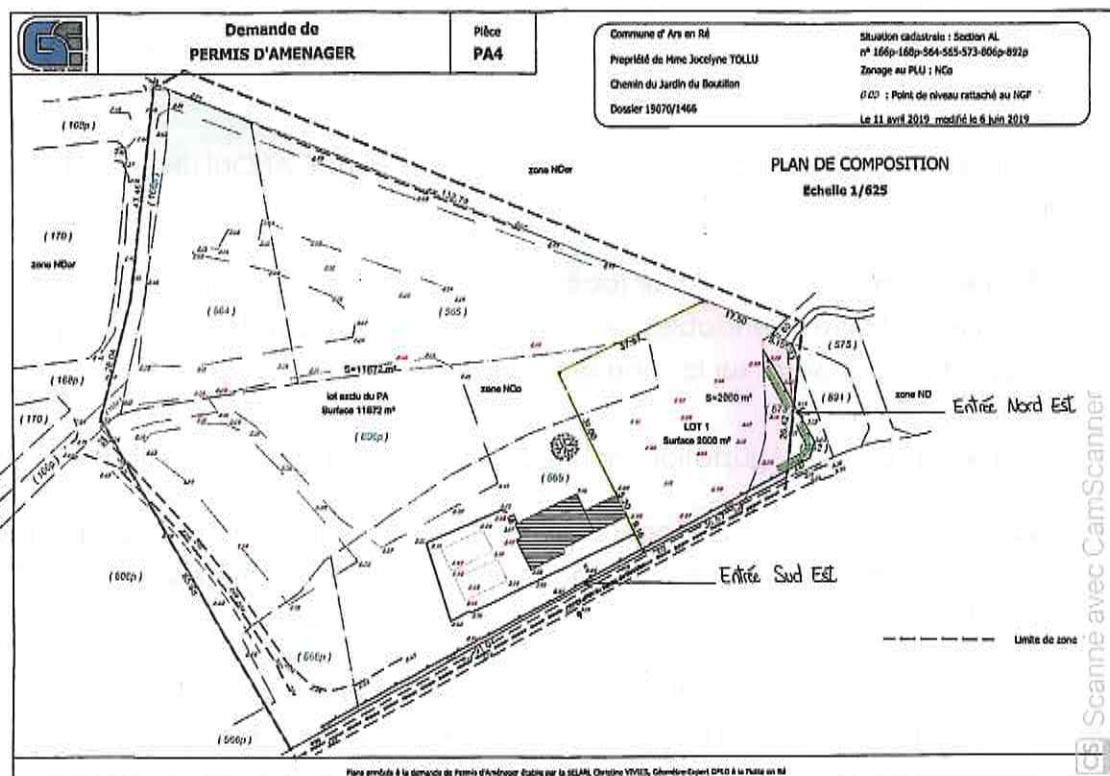
Afin de poursuivre son activité, Mr TOLLU souhaite créer une parcelle au niveau d'un terrain vierge lui appartenant afin d'y construire une nouvelle cabane.

Cette organisation permettrait à la SCEA O2C de s'installer à titre exclusif dans la cabane existante. Cet établissement s'adapte parfaitement à leur production et leur mode de vente, avec à disposition des dégorgeoirs et un espace pour accueillir une partie dégustation. Un agrément sanitaire obtenu en mai 2019 leur permet d'ailleurs de vendre des huîtres en direct au sein de cet établissement, type de vente abandonnée par Mr TOLLU depuis plusieurs années.

Quant à Mr TOLLU, il pourrait poursuivre son activité dans la nouvelle construction. Cet établissement correspondrait à sa production et son type de vente actuel. Il poursuivrait ainsi la vente de ses huîtres uniquement à des grossistes (aucun numéro sanitaire nécessaire).

Il est rappelé que sans numéro sanitaire, cette nouvelle cabane n'a aucun « risque » d'être utilisée comme espace de dégustation. Aucun dégorgeoir n'étant prévu, il serait impossible d'obtenir un tel agrément.

Le terrain choisi pour cette nouvelle construction est matérialisé en rose dans le document ci dessous :



Ci après une visualisation depuis « l'entrée Sud Est » du terrain sur lequel doit être implanté le projet :



Et depuis l'angle opposé :



Pour terminer, voici une vue aérienne, intégrant les abords du lot 1 :

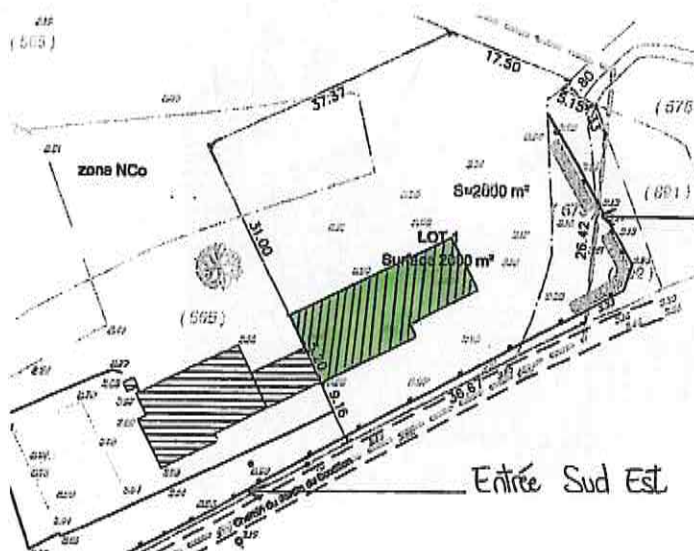


Photo extraite de Google Earth

3 - 1 - 2 MODIFICATIONS DEMANDEES

Le projet consiste à construire un établissement ostréicole sur le LOT 1, parcelle créée dans le cadre du permis d'aménager (voir pages précédentes).

La surface projetée globale du bâtiment est d'environ 270 m².

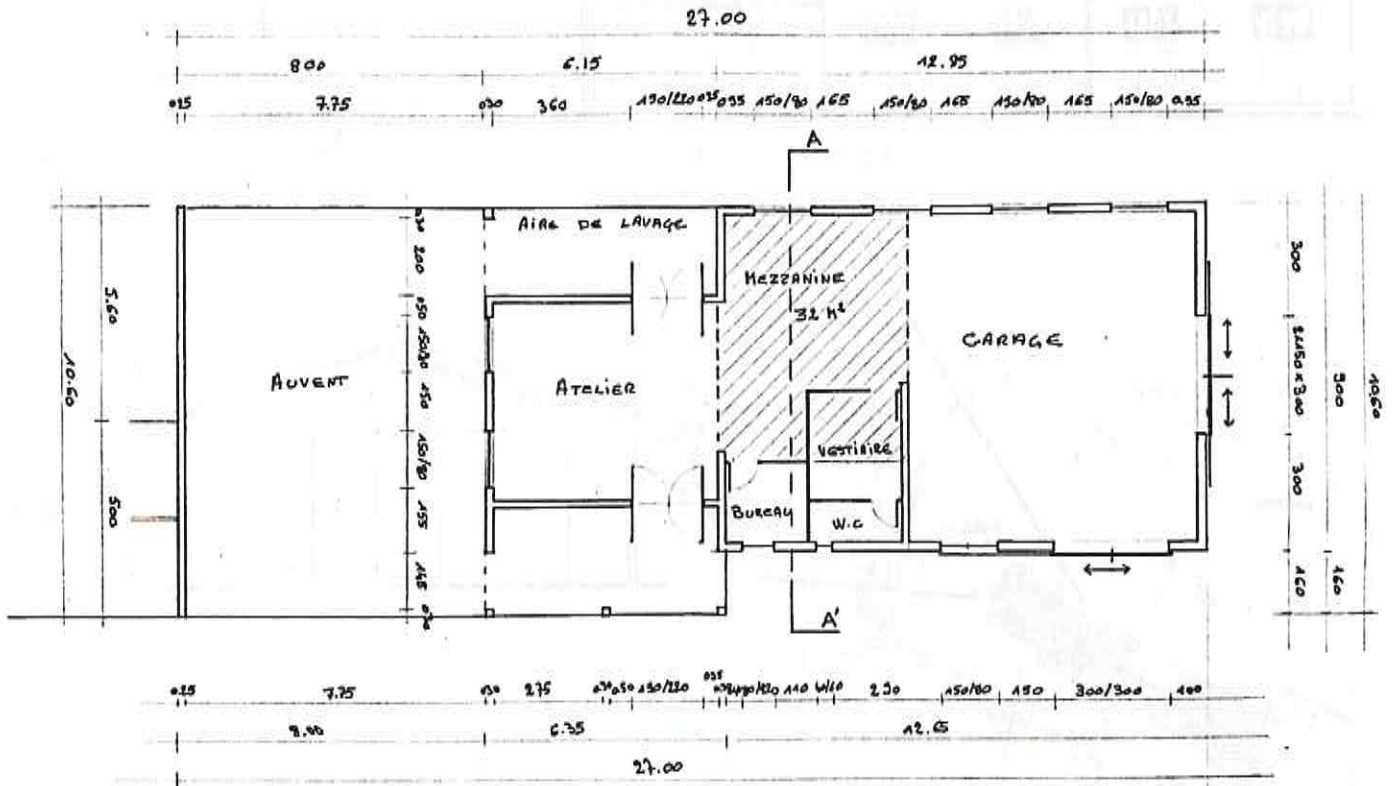


L'établissement projeté est ici identifiable en vert.

L'orientation de la construction a été décidée en concertation avec l'ABF qui préférait un projet en continuité de la cabane existante, de manière mitoyenne.

Cet établissement se composera :

- D'une cabane de 132 m² comprenant atelier, garage, bureau et vestiaire (soit une surface plancher de 92 m²)
- D'un auvent attachant d'une emprise au sol de 113 m².



L'atelier correspond à la zone de travail des huîtres (table de tri, calibreuse, crible, ensacheuse...).

Le garage servira à parquer deux véhicules (élévateur ou voiture personnelle).

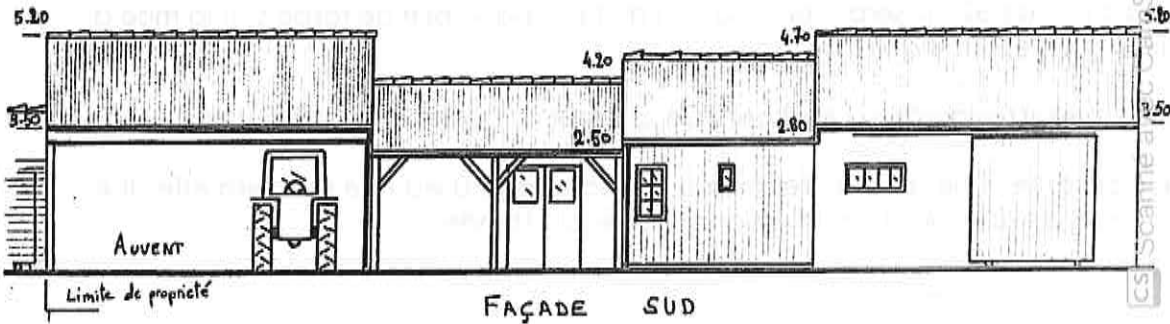
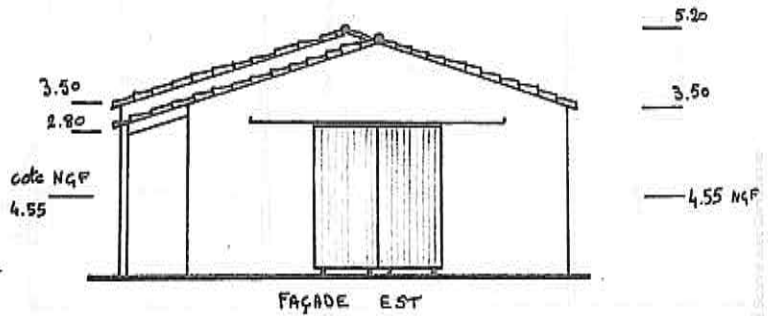
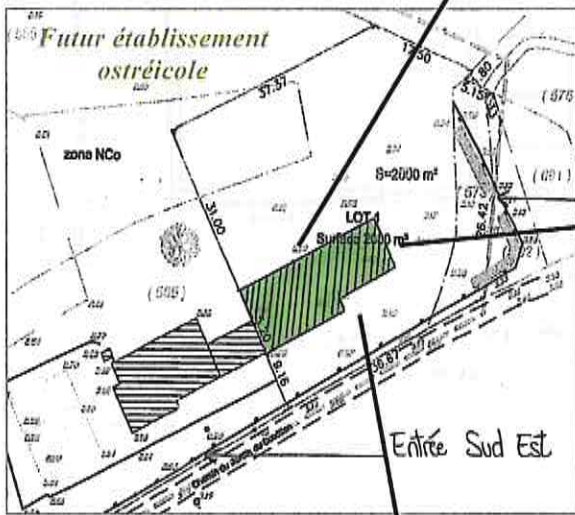
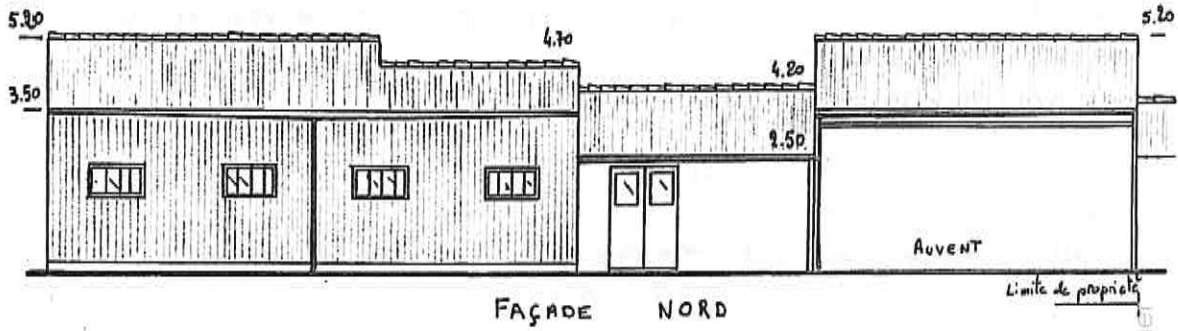
L'auvent servira à parquer un tracteur et permettra de réaliser les travaux d'extérieur à l'abri des intempéries.

Une mezzanine de 32 m² sera créée au sein de la cabane afin de respecter la mise à disposition d'un espace de repli.

Le bâtiment sera raccordé à l'eau potable, au tout à l'égout et à l'électricité.

Afin de permettre le nettoyage des huîtres, un pompage d'eau de mer sera effectué dans la réserve existante puis rejeté dans le chenal attenant.

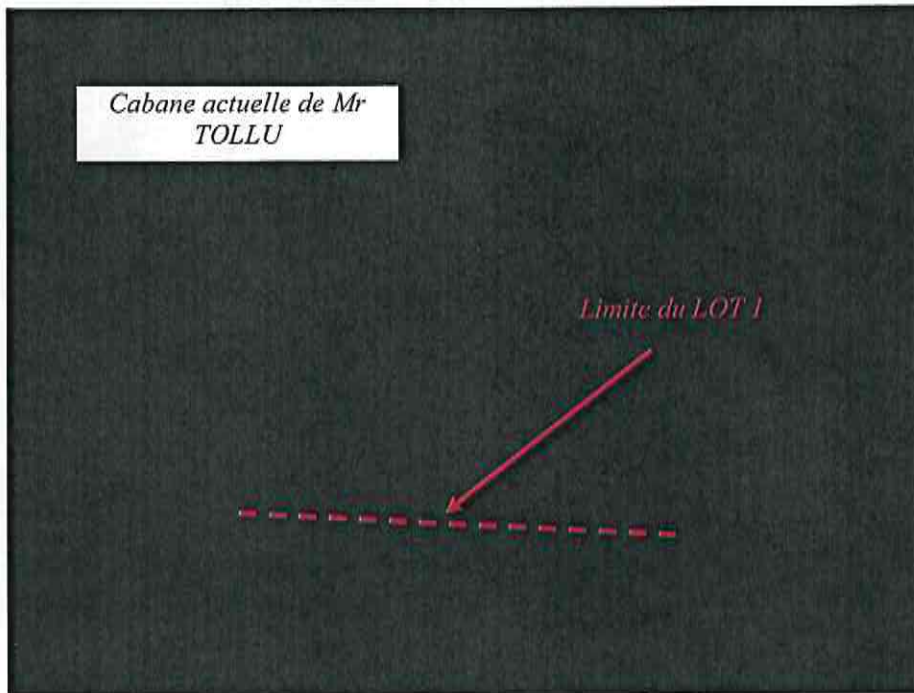
Les façades envisagées sont les suivantes :



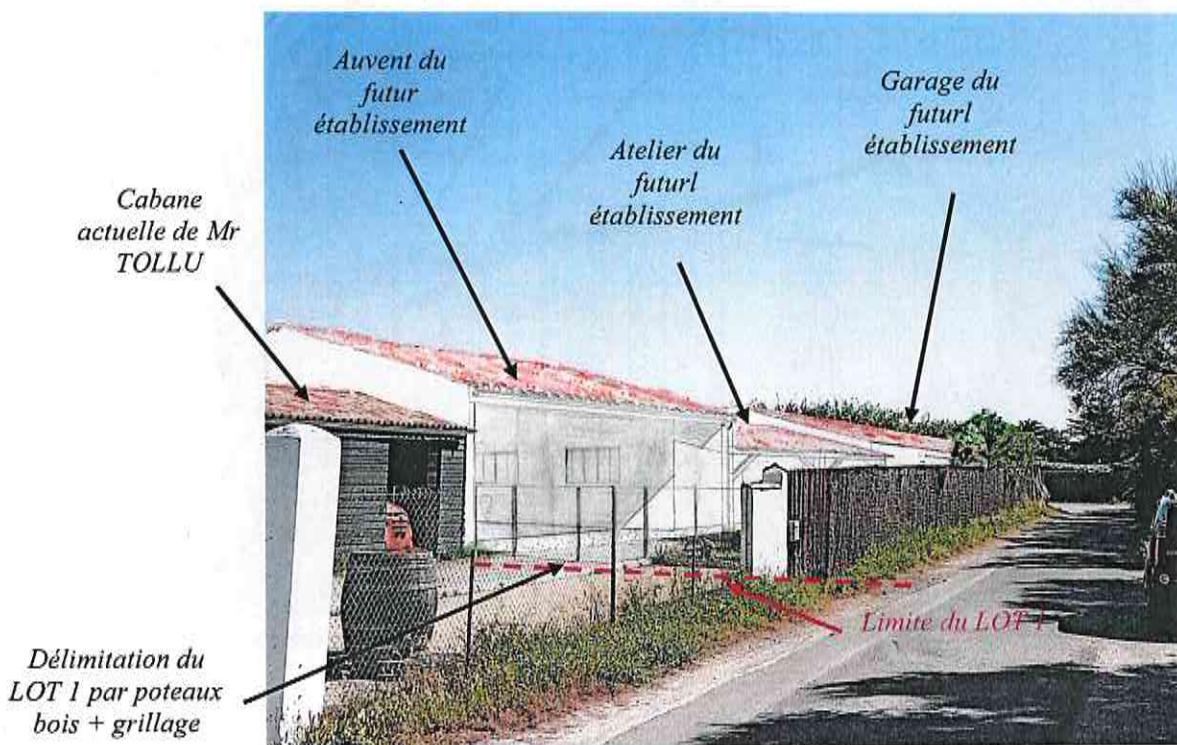
Les intégrations paysagères suivantes sont proposées :

Depuis l'angle SUD EST

AVANT



APRES

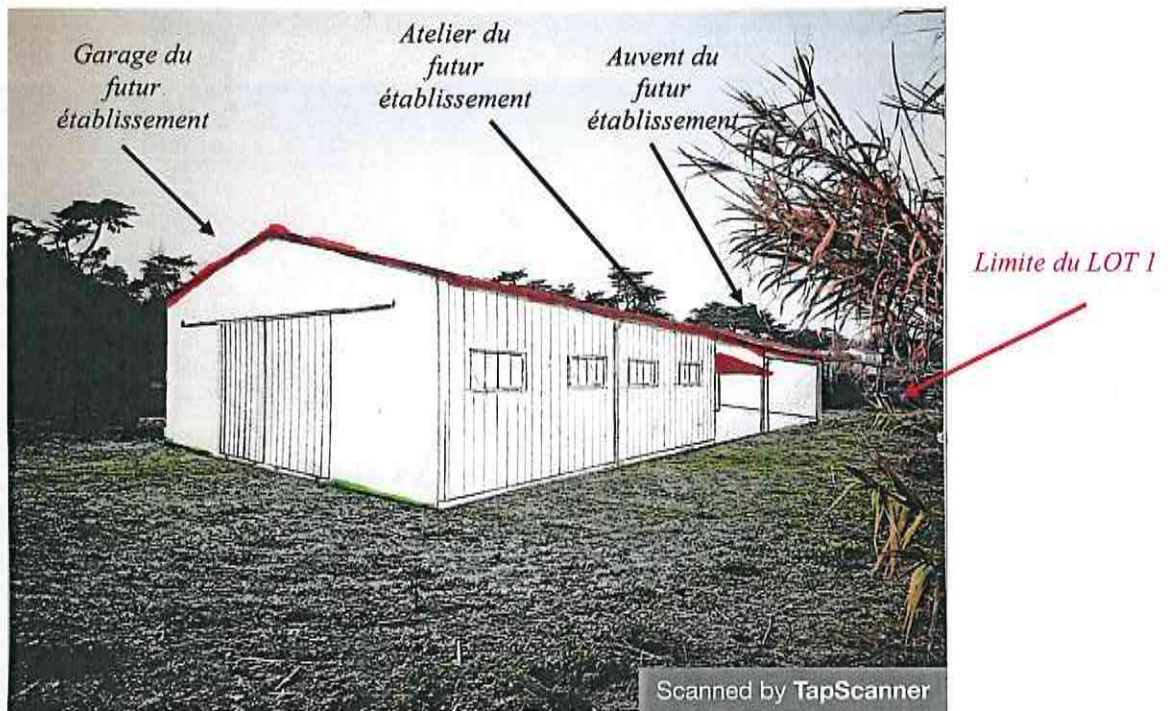


Depuis l'angle opposé

AVANT



APRES



3 – 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Construction traditionnelle en parpaings.

Les murs seront

- Soit enduits avec un mortier de ton blanc. La surface sera traitée simplement de manière homogène sans motifs particuliers. La finition sera lissée ou talochée.
- Soit recouvert de bardages en planches larges de bois posées verticalement avec couvre-joints. Le bardage sera peint dans une nuance de gris légèrement foncée.

La couverture sera réalisée en tuiles terre cuite creuses (tiges de botte) 4 tons mélangés (sauf vieillis, brunis) brouillés, posées sans ordre. Les courants et les chapeaux seront de forme courbe. Les rives sur pignon seront réalisées à la réthaise. Les égouts de toits seront réalisés de façon traditionnelle avec un débord de toiture d'environ 20 cm réalisé avec une chanlatte posée sur des chevrons chantournés ou sur des planches formant chevron. La pente de la toiture sera de 28 pour cent.

Les scellements de tuiles seront réalisés au mortier de chaux naturelle blanche et sable coloré (faîtage, égouts, rives). La gouttière de forme demi-ronde et les descentes seront réalisées en zinc.

Les menuiseries de type « ancien atelier » seront réalisées en serrurerie métallique, dont les montants seront le plus fin possible, peintes de couleur foncée en évitant les effets brillants. Les éléments vitrés seront de proportion étroite et verticale.

Les portes d'entrée seront constituées d'un panneau plein en bois à lames verticales avec une imposte vitrée en partie haute à deux carreaux.

La porte du garage sera sans oculus, en bois à lames verticales à peindre, coulissante sur rail métallique extérieur.

3 – 2 – 1 GESTION DES ABORDS

Les abords végétaux existants (bambous et cupressus) ne seront pas modifiés.

La partie de la parcelle n'accueillant pas la construction sera conservée tel quel, c'est à dire une terre enherbée. Une tonte régulière sera nécessaire pour les abords directs de la cabane.

Aucune création d'entrée n'est nécessaire car il existe d'ores et déjà un portail

donnant accès à la parcelle LOT 1.

L'accès au garage et au auvent ne nécessite aucun aménagement particulier, le terrain actuel permettant d'ores et déjà de circuler en voiture ou en tracteur.

Le matériel ostréicole stocké sur le terrain actuel sera trié et entreposé de part et d'autre de l'entrée Nord Est, afin de ne pas gêner la circulation autour du nouvel établissement.

3 – 2 – 2 GESTION DES DECHETS ET REJETS

Le nouveau bâtiment est construit sur un terrain de terre plat. Très peu de déblais seront effectués, et aucun remblais n'est à prévoir.

Les déchets émis pendant les travaux seront acheminés et triés en déchetterie.

3 – 2 – 3 APPORT DE MATERIAUX EXTERIEURS

Seuls les matériaux de construction seront apportés sur le site au fur et à mesure des travaux.

3 – 2 – 4 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilables au bruit d'exploitation.

4 – DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE REDUCTIONS D'IMPACT

4 – 1 ETAT INITIAL DU SITE ET SON ENVIRONNEMENT AVANT TRAVAUX

Le projet consiste en la construction d'une cabane ostréicole sur la commune d'Ars en Ré, parcelle actuellement codifiée AL 565. L'emprise au sol envisagée est de 270 m².

La partie du terrain sur lequel la construction doit être accueillie est constituée de terre enherbée. Aux abords, quelques éléments végétaux dont des haies de cupressus et des bambous.

Le terrain est accolé à une zone de marais.

4 – 2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4 – 2 – 1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU

Eau potable

Le bâtiment sera raccordé à l'eau potable à partir du réseau existant, alimentant actuellement la cabane voisine.

Eau de mer

Le bâtiment sera relié à une réserve d'eau de mer adjacente afin de permettre le lavage des huîtres.

4 – 2 – 2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX

Eau potable

Le tout à l'égout passant actuellement le long de la piste cyclable, il sera facile de s'y raccorder.

Eau de mer

L'eau de mer utilisée pour le lavage des huîtres sera directement évacuée dans le chenal adjacent.

Eau de pluie

Aménagement d'une citerne afin de récupérer les eaux pluviales.

4 – 2 – 3 INCIDENCES DE LA REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés par des entreprises externes.

Date prévisionnelle de début de travaux : Dès autorisation si la période en question ne correspond pas à une période de nidification.

Durée : 1 an

4 – 2 – 4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES

La surface de zones humides n'est pas modifiée

4 – 2 – 5 INCIDENCES SUR LA SANTE, LA SALUBRITE PUBLIQUE, LA SECURITE CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sans objet

4 – 2 – 6 INCIDENCES DU PROJET SUR LE PAYSAGE

Le projet ne porte pas une atteinte paysagère au site classé. Les échanges avec Monsieur l'ABF ont permis de proposer un projet s'intégrant au mieux dans son environnement.

Les abords végétaux existants (bambous, cupressus) ne seront pas modifiés.

La partie de la parcelle n'accueillant pas la construction sera conservée telle quelle, c'est à dire une terre enherbée. Une tonte régulière sera nécessaire pour les abords directs de la cabane.

Aucune création d'entrée n'est nécessaire car il existe d'ores et déjà un portail donnant accès à la parcelle LOT 1.

L'accès au garage et au auvent ne nécessite aucun aménagement particulier, le terrain actuel permettant d'ores et déjà de circuler en voiture ou en tracteur.

Le nouveau bâtiment est construit sur un terrain de terre plat. Très peu de déblais seront effectués, et aucun remblais n'est à prévoir.

Les déchets émis pendant les travaux seront triés et acheminés en déchetterie.

4 – 2 – 7 AUTRES INCIDENCES EVENTUELLES

Sans objet

4 – 3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

4 – 3 – 1 DESCRIPTION DU SITE NATURA 2000 - Source : inpn.mnhn.fr

Les travaux sont dans le site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix.

N° Régional	Code Européen	Dept	Nom du site	Emprise du site
ZPS	ZPS FR5410012	17	Fier d'Ars et Fosse de Loix	Terrestre et marin

Caractère général du site – Classes d'habitats

Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel) → 46%

Marais salants, Prés salés, Steppes salées → 41%

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées → 6%

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) → 3%

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)
→ 3%

Forêts de résineux → 1%

Autres caractéristiques du site

Le périmètre de la ZPS comporte les milieux suivants : baie littorale, vasières, près salés, anciennes salines. Ils forment un ensemble fonctionnel très attrayant pour l'avifaune des zones humides tout au long de l'année.

Ce site insulaire est centré sur deux baies plus ou moins largement ouvertes sur la mer, se découvrant totalement à marée basse et ceinturées d'anciens marais salants abandonnés ou reconvertis en bassins conchylicoles et aquacoles.

Les surfaces enherbées sont partiellement exploitées pour le pâturage.

Qualité et importance

La ZPS du Fier d'Ars en Ré est un site majeur pour la reproduction, l'hivernage et l'escale migratoire des oiseaux d'eau, dont une bonne part des espèces sont essentiellement cantonnées aux milieux côtiers.

La majorité des effectifs d'oiseaux d'eau qui s'alimentent sur les vasières de l'île de Ré se regroupent à marée haute sur la réserve naturelle de Lilleau des Niges, située dans le Fier d'Ars. Le nombre considérable d'oiseaux d'eau dénombrés sur ce site, ainsi que la diversité des espèces patrimoniales, lui confèrent une importance internationale à plus d'un titre. Plus de 20 000 oiseaux d'eau y sont dénombrés régulièrement, démontrant l'importance internationale du site pour les oiseaux d'eau (critère Ramsar) et 8 espèces dépassent les seuils quantitatifs de sélection pour établir une ZPS.

Vulnérabilité

L'île de Ré constitue un site très attractif au plan touristique. La fréquentation humaine (dans les marais) ou marine doit être maîtrisée.

Le redéploiement d'une ostréiculture intensive peut aussi amener des transformations préjudiciables au bon état de conservation des marais.

4 – 3 – 2 ETAT D'AVANCEMENT DE L'ELABORATION DU DOCOB

Aucun document type DOCOB n'a été validé pour la zone Natura 2000 du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix.

4 – 3 – 3 LES HABITATS NATURELS DE LA ZONE DU PROJET

D'après le formulaire standard de données de la zone ZPS FR5410012, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est répertorié pour la zone Natura 2000 Fier d'Ars et Fosse de Loix (source : inpn.mnhn.fr).

4 – 3 – 4 LES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

L'étude du formulaire standard de données de la zone ZPS FR5410012 permet d'identifier 159 espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et 7 autres espèces importantes de faune et de flore.

Il s'avère que ces 166 espèces appartiennent toutes au groupe « oiseaux ».

Les marais adjacents au projet ont fait l'objet d'une étude de la LPO en 2019. Il en résulte que :

- Sur les berges basses des marais salés en eau, des « Végétations pionnières à Salicornia » peuvent s'épanouir, avec des déclinaisons liées à l'influence saline,
- Sur l'ensemble du linéaire de berge, des « Fourrés halophiles thermo-atlantique » sont modérément représentés et ne s'expriment que de manière ponctuelle,
- Sur les hauts de bosses, à l'abri de l'influence saline, se développe des « prairies mésophiles », dominées par de grandes graminées comme Avena Barбата, ou Linum Bienne. Ponctuellement, on retrouve quelques touffes de moutarde noire et de maceron,
- La végétation est de manière générale assez peu développée,
- Les marais en question ne sont pas un site privilégié pour le repos des oiseaux, notamment les limicoles,
- Présence ponctuelle de plusieurs espèces d'Ardéidés comme le Héron cendré ou l'Aigrette blanche,
- Présence de Courlis cendrée à proximité du site.

4 – 3 – 5 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La zone du projet est constituée de 270 m² de terres enherbées, à l'écart d'une zone de marais. Elle se situe en limite de zone Natura 2000 (fin de zone adjacente au terrain).

La végétation au sol sera impactée sur une surface d'environ 300 m², cependant, aucun habitat d'intérêt communautaire ne se sera détruit.

Aucune espèce d'intérêt communautaire ne semble nicher directement sur le terrain

où sera installé le projet. Par ailleurs, la faible surface impactée de végétation semble négligeable au regard de la surface de colonisation des espèces caractéristiques de ces habitats.

Comme décrit précédemment, une étude Natura 2000 a été réalisée en 2019 par la LPO lors de travaux sur les marais adjacents. Il en résulte que **ces parcelles ne constituent pas un site privilégié pour le repos des oiseaux, notamment des limicoles.**

Le terrain soumis à projet étant en recul par rapport à ces marais (terrain en limite de zone Natura 2000), nous pouvons en déduire qu'aucune espèce d'intérêt communautaire ne sera perturbé par ce projet.

4 - 3 - 6 MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES IDENTIFIEES

Malgré les faibles incidences identifiées, les mesures suivantes seront prises afin de les atténuer ou supprimer :

- Les travaux de gros œuvre seront réalisés en dehors des périodes de nidification
- La production ostréicole projetée pour cet établissement est de faible à moyenne intensité avec une production annuelle ne dépassant pas les 30 tonnes.
- Aucune sur fréquentation de la zone n'est à prévoir car l'établissement ne prévoit pas de vente directe (absence de numéro sanitaire).

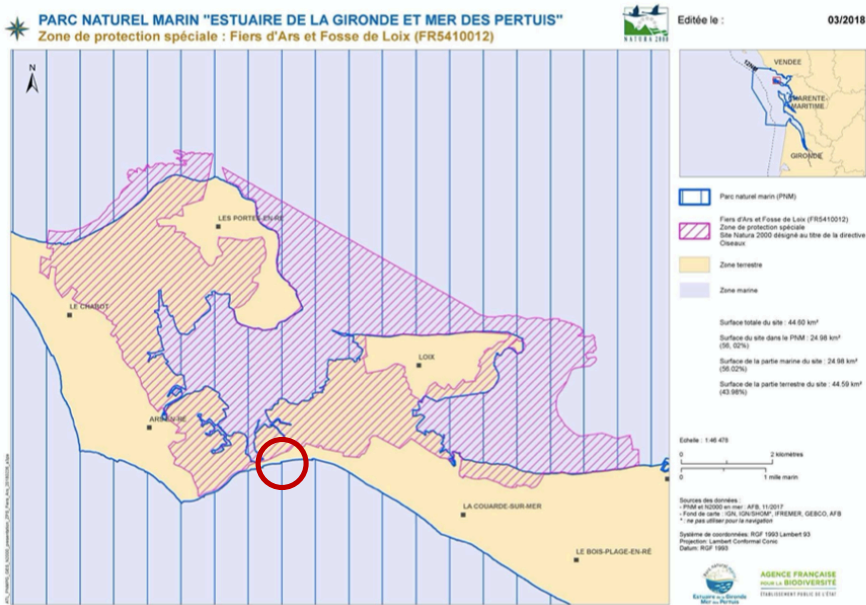
4-4 CONCLUSION

L'analyse démontre l'absence d'incidences significatives sur l'état de conservation du sites Natura 2000.

LOCALISATION PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Les travaux sont situés dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000. La zone concernée est la ZPS FR5410012, Fier d'Ars et Fosse de Loix.

N° Régional	Code Européen	Dept	Nom du site	Emprise du site
ZPS	ZPS FR5410012	17	Fier d'Ars et Fosse de Loix	Terrestre et marin



Carte 7 : périmètre du site Fier d'Ars et Fosse de Loix - ZPS FR5410012

Annexe Natura 2000 au plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis - Version validée par le conseil de gestion le 13 avril 2018

*La zone Natura 2000
FR5410012 correspond à
la zone de couleur verte*



Le site des travaux est en limite intérieure de site classé, une autorisation au titre des sites avec évaluation d'incidence Natura 2000 est nécessaire.

Projet TOLL – Ars en Ré
ZNIEFF et Natura 2000

